



REGLEMENT DU GITE

Article 1-accès au gîte :

L'accès au gîte d'étape communal est autorisé du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cet hébergement assure aux utilisateurs le coucher et la possibilité de préparer un repas. Il se pratique soit :

- à la nuitée (à la personne chambre par chambre, du soir 16h00 au lendemain matin 10h00)
- à la nuitée gîte complet du soir 16h00 au lendemain matin 10h00)
- à la semaine (du samedi 16h00 au samedi 10h00)
- au Week End (du vendredi 16h00 au dimanche 17h00)

Article 2-ouverture :

Cet équipement est ouvert à tous ; il est équipé pour accueillir des randonneurs pédestres, à bicyclette, motorisés, ainsi qu'à des groupes, dans les conditions prévues à l'article 1.

Article 3-nombre de résidents :

Le gîte peut accueillir au maximum 14 personnes.

Article 4-tarifcation :

a)-arrivée non programmée :

Les randonneurs sont priés de prendre contact avec le chargé d'accueil dès leur arrivée. Ils devront déposer une pièce d'identité et régler le montant de la redevance au régisseur ou aux suppléants fixée à :

- 18€ la nuitée par personne. Caution :200€
- 230€ la nuitée gîte complet. Caution : 200€
- De 500€ à 650€ le Week End gîte complet selon les saisons. Caution: 300€ (Cf tableau ci-dessous)
- De 542€ à 983€ la semaine gîte complet selon les saisons. Caution: 500€ (Cf tableau ci-dessous)

Tarifs pour les courts séjours gîte complet autre que les week-ends (arrivées du lundi au dimanche hors juillet/août) :

2 nuits	80 % du tarif semaine
3 nuits	95% du tarif semaine
4 nuits	100 % du tarif semaine
5 nuits	100 % du tarif semaine
6 nuits	100 % du tarif semaine

Saison	Tarif semaine	Tarif Week-end
	Caution 500€	Caution 300€
SAISON JAUNE	542 €	500 €
SAISON MAUVE	542 €	500 €
SAISON ROSE	747 €	500 €
SAISON VERTE	638 €	500 €
SAISON ROUGE	868 €	650 €
SAISON BORDEAUX	983 €	650 €
SAISON ORANGE	747 €	500 €
SAISON VIOLETTE	983 €	500 €



Gîtes de France de Touraine

Calendrier tarifaire des gîtes



Zone A Zone B Zone C

Les dates des vacances scolaires données ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées par le ministre de l'Éducation Nationale d'ici 2020

Le découpage des saisons tarifaires serait donc alors réajusté en conséquence.

b)-arrivée programmée : régler le solde au régisseur ou aux suppléants

Article 5 - Accès internet :

Les personnes qui souhaitent avoir accès à internet devront se rendre à la mairie pour l'édition du ticket qui leur délivrera les identifiants nécessaires à la connexion. La connexion est comprise dans le tarif de location.

Article 6-règles d'hygiène et sanitaire :

Les animaux sont interdits dans le gîte. Il est également interdit de fumer.

Article 7-séjour et départ :

Les utilisateurs s'engagent à respecter le matériel et les locaux. Ils s'engagent aussi, avant leur départ, à prendre rendez-vous avec le chargé d'accueil pour réaliser l'état des lieux de sortie, ainsi qu'à faire la vaisselle, effectuer le rangement indispensable, balayer les locaux et fermer soigneusement portes et fenêtres.

Si les utilisateurs ne souhaitent pas faire le ménage un forfait ménage est proposé à 80 €.

Le linge qui aura été réservé (draps, taies d'oreillers...) doit être plié et déposé sur le lit.

Article 8-dégradations :

En cas de dégradations, ou de nettoyage non fait, dûment constatés par le chargé d'accueil, la caution ne sera pas restituée

Article 9-location de linge :

Possibilité de louer draps, taies d'oreillers et linge de toilette aux tarifs suivants :

- Linge /lit : 6€ (drap housse, drap plat et taie d'oreiller)
- Linge de toilette/personne : 5€ (serviette et drap de bain)

Article 10-location de vélos électriques :

Possibilité de louer deux vélos électriques aux tarifs suivants : (par vélo)

	Forfait ½ journée	16 €
-	Forfait 1 journée	31 €
-	Forfait 2 jours	60 €
-	Forfait 3 jours	88 €
-	Forfait 4 jours	115 €
-	Forfait 5 jours	142 €
-	Forfait 6 jours	167 €
-	Forfait au-delà de 6 jours	27 €/jour
-		

Article 11-local fermé :

Un local à vélos est disponible. L'utilisateur s'engage à maintenir le local fermé.

Article 12-ordures ménagères :

Les ordures ménagères (OM) doivent être triées **sélectivement** selon consigne en vigueur affichée au local poubelles. Le jour du départ les poubelles doivent être vidées dans les bacs OM au local dédié.

Article 13-contacts :

Contacts pour l'exploitation du gîte :

1. Mairie : 02 47 65 44 66
2. M. Guérineau Claude tél : 02 47 65 52 35 - 06 77 17 96 84 -09 64 35 16 49
3. Mme Vernat Virginie : tél : 09.82.20.81.31 – 06.81.64.34.67
4. M. Dechène Eric tél : 02 47 65 64 62
5. M. Terrasson Brice tél : 02 47 65 64 68 - 06 70 47 02 94
6. Mme Rézeau Régine tél : 02 47 65 46 16 - 06 88 16 51 86

Fait à SEPMES le

Le Maire, Régine REZEAU